



## **Objet : « Le dialogue social européen et le cadre européen des certifications »** **Eléments de contexte – 25 mars 2009**

Le sport et les loisirs actifs représentent un secteur en plein essor dans les Etats Membres de l'Union européenne. La Déclaration de Nice en l'an 2000 a reconnu, pour la première fois, les spécificités du sport et a souligné le fait qu'une des principales caractéristiques de ce secteur était **le fort taux de mobilité de ses salariés (7% contre 3% en moyenne)**. Dans le respect d'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, les salariés du sport et des loisirs actifs circulent librement au sein de l'Union mais ils doivent également retrouver les mêmes droits et les mêmes garanties dans chaque pays européen. **C'est le dialogue social européen qui peut identifier et répertorier ces droits et garanties.**

**L'Association européenne des employeurs de sport (EASE)**, est une association à but non lucratif créée en janvier 2003 sous l'impulsion de la France, et présidée par Marcel Martin (CoSMoS).

Son objectif majeur est le développement du dialogue social dans le secteur du sport à l'échelle européenne, ce en défendant l'identité et les spécificités du secteur sportif. Dans cette perspective, EASE encourage la structuration d'un dialogue social sur le plan national.

EASE rassemble des organisations d'employeurs représentatives dans 3 sous-secteurs :

- le sport associatif,
- le sport professionnel,
- les loisirs actifs.

EASE s'attache aujourd'hui à étendre sa représentativité afin de répondre pleinement aux critères de la Commission européenne en vue de créer **un Comité de Dialogue Social Sectoriel sport, lieu officiel de la négociation collective de niveau européen.**

Avant qu'un Comité de Dialogue Social Sectoriel sport soit établi formellement, des questions clés appellent une réponse coordonnée de la part des employeurs. Il importe donc que EASE puisse influencer et mettre en œuvre les préconisations de l'Union européenne dans le cadre de sa réforme de l'éducation et de la formation en Europe. Afin de jouer un rôle déterminant dans ce processus, EASE, consciente des attentes des employeurs notamment en termes de transparence et de reconnaissance des certifications, a été impliquée dans deux projets portant sur **« le cadre européen des certifications professionnelles pour la formation tout au long de la vie » (CEC / EQF<sup>1</sup>)** dont la vocation est d'encourager **la mobilité des travailleurs.**

Le CEC est **un cadre de référence commun** qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'**outil de transposition** pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux: **promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie.** La recommandation est entrée en vigueur en avril 2008. Elle stipule que **2010 est la date recommandée aux pays pour établir une correspondance entre leurs systèmes de certification nationaux et le CEC et que 2012 est la date fixée pour qu'ils s'assurent que l'ensemble de leurs certificats fasse mention du niveau correspondant du CEC.**

---

<sup>1</sup> EQF : European Qualifications Framework